

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Stationnement (hors parking des Remparts Dérasés)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service public délégué du stationnement comprend les éléments suivants :

- stationnement payant sur voirie,
- parcs de stationnement (Mairie, Cusenier, Saint-Paul),
- fourrière automobile et parc Allende.

La Société Via-Stationnement, établissement de Besançon, filiale de Via-GTI, est titulaire du contrat de délégation de gestion du 17 décembre 1996 qui concerne l'exploitation, l'investissement initial étant assuré par la Ville.

Le délégataire agit donc dans le cadre d'un contrat de gérance. Il est rémunéré pour partie sur une base forfaitaire et, pour une part en fonction des recettes des parcs et de la qualité d'entretien des horodateurs de surface.

1. Activités du service délégué en 1997

A - Stationnement payant sur voirie

La recette est supérieure de 25,6 % à celle de 1996. Etablie à 7 473 KF, elle n'atteint pas les 8 000 KF projetés en raison notamment de la neutralisation de places pour cause de travaux.

Les charges sont inférieures aux prévisions, grâce notamment au nouveau système de gestion centralisée.

L'activité dégage un résultat positif de 6 002 000 F, en augmentation de 53 % par rapport à 1996.

B - Fourrière - Parc Allende

Le nombre d'enlèvements a augmenté, de même que les tarifs de fourrière. La recette est donc en hausse de 26,4 % par rapport à 1996.

Le parc, gratuit, est partiellement financé par les commerçants du secteur (300 KF environ).

Les charges sont en hausse (+ 16,8 %) par rapport à 1996, compte tenu des frais liés à l'entretien des véhicules de fourrière, souvent sollicités, et de l'amélioration du service rendu sur le parc.

L'activité est très légèrement positive (7 KF).

C - Parcs de stationnement

a) Mairie

Le parc a atteint son rythme de croisière (tarifs stables, fréquentation soutenue).

Il dégage un résultat nettement positif et d'un montant de 1 043 KF égal à 50 % des charges (hors loyer crédit-bail à la charge de la Ville) pour des recettes de 3 059 KF.

b) Cusenier - Saint-Paul

L'écart prévisions de recettes/ réalisation sur Cusenier est limité : 609 KF réalisés sur 750 KF prévus.

Pour Saint-Paul, l'écart est élevé : 516 KF contre 1 400 KF prévus.

Le caractère nouveau de ces équipements explique en partie ces difficultés. Il faut, pour Saint-Paul, ajouter un problème spécifique de commercialisation doublé d'un vandalisme récurrent.

c) Résultat comptable

Il est positif mais moins important que prévu du fait des difficultés rencontrées.

2. Analyse financière de l'activité*A - Compte consolidé de l'exploitation*

Pour les différentes activités du service public délégué, les éléments sont les suivants (à fin 1997) :

	1997	1996
Produits totaux	13 372	10 160
Charges totales	<u>5 575</u>	<u>5 532</u>
Résultat	+ 7 797	+ 4 628

(la forte évolution sur une année s'explique en partie par l'extension de l'offre de stationnement).

B - Comptes du délégataire

Il s'agit des éléments financiers s'appliquant au gestionnaire lui-même :

- les charges d'exploitation exposées dans le cadre de l'activité déléguée sont remboursées par la Ville,

- le délégataire ne supporte aucune charge d'investissement,

- la rémunération forfaitaire apparaît en produits pour 500 000 F. La clause d'intéressement a été suspendue en 1997 (Conseil Municipal du 19 janvier 1998), compte tenu des problèmes rencontrés sur les recettes de certains parcs.

Ces comptes, caractéristiques de ceux d'une gérance sans prise de risques, sont équilibrés.

3. Synthèse générale

L'année 1997 fut la première du nouveau contrat avec Via-Stationnement. Les résultats obtenus sont bons sur le plan technique (gestion des nouveaux horodateurs). Sur le plan financier, même si de réelles difficultés ont pu exister (nouveaux parkings), toutes les activités faisant l'objet de paiement par l'utilisateur dégagent un résultat positif.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, je vois qu'on s'inquiète encore du fait que le parking Saint-Paul ne répond pas vraiment aux attentes. Au risque de me répéter, dans la mesure où l'objectif initial était d'éviter que des véhicules obstruent le parking pendant une semaine et non pas de récupérer de l'argent en taxant systématiquement les gens qui essaient de venir au centre-ville, ne pourrait-on pas envisager une heure de stationnement gratuit pour permettre de dynamiser l'activité commerciale du centre ?

M. REGNIER : C'est le bilan de l'année 1997. Le parking Saint-Paul évolue. Nous l'avons déjà dit et redit ici, les 8 premiers mois nous avons eu énormément de problèmes. Il y a déjà eu du retard dans la mise en route, puis des problèmes de vandalisme. Maintenant on a adapté le style des abonnements. On avait réservé les abonnements au mois pour les résidents de la zone rouge et on s'était un petit peu «planté», il faut le dire. On a donc adapté en cours d'année puisque vous l'avez voté au Conseil Municipal et autorisé l'abonnement pour tous les habitants de la Boucle et on a réservé un certain nombre de places pour les gens qui viennent travailler au centre-ville. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que ce parking s'il n'a pas encore atteint le niveau qu'on souhaite, est en bonne voie. Le nombre d'abonnements au mois est à l'heure actuelle de 130 - 140 et la rotation fonctionne, ça vient tout doucement. On a modifié l'entrée qui posait un peu problème, donc je pense que ce parking va petit à petit remplir le rôle qu'on lui avait fixé.

M. JACQUEMIN : Sur le parking Saint-Paul, Monsieur le Maire, j'ai souhaité en commission que l'on essaie de mettre en oeuvre une politique de promotion de ce parking plus efficace, notamment à l'égard de ceux qui ne sont pas forcément des Bisontins et qui viennent à Besançon de ce qu'on appelle le plateau, Saône, Etalans et au-delà. On voit très bien que ce qui a été fait Porte Rivotte est saturé en permanence et je crois qu'on pourrait utilement améliorer l'exploitation de Saint-Paul si une politique de promotion plus active était faite sur ce parking-là à l'extérieur.

Deuxième réflexion sur l'aménagement qu'a fait M. REGNIER en tête du pont Bregille : ce n'est pas très heureux du point de vue esthétique, cette ribambelle de quilles en plastique. Quand on arrive à Besançon, c'est une vitrine qui n'est vraiment pas très jolie !

M. LE MAIRE : On essaiera de faire mieux.

M. BONNET : Je voudrais faire remarquer que M. REGNIER n'a pas précisément répondu à ma question mais j'ai l'habitude. Il a eu l'honnêteté de reconnaître qu'au départ vous vous êtes «plantés», qu'est-ce qui nous permet de croire qu'aujourd'hui vous ne vous «plantez» pas ?

M. LE MAIRE : Parce qu'on ne se «plante» pas tous les jours, heureusement pour vous. Pour répondre à votre première question, le parking est gratuit de 12 heures à 14 heures et à partir de 19 heures le soir. Il y a donc déjà des marges de gratuité.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je reviens toujours sur Saint-Paul parce qu'en fait on a décidé de faire payer ce parking tout simplement parce qu'on avait bien constaté ce qui existait auparavant, c'est-à-dire que des voitures restaient stationnées là depuis le matin à 7 heures jusqu'au soir à 19 heures. Il n'y avait aucune rotation donc aucun intérêt pour le commerce. Si on fait payer dans l'esprit de se dire que cela va faire marcher le commerce et que les gens vont pouvoir venir se garer facilement, je ne sais pas si l'intérêt est de faire du parking gratuit entre 12 heures et 14 heures et le soir après 19 heures ? Je ne vois pas qui cela fait fonctionner.

Nous, tout ce qu'on proposait, et c'est ce que disait Pascal BONNET, c'était éventuellement dans un premier temps de faire une heure gratuite, ne serait-ce peut-être que pendant six mois ou un an pour donner aux gens l'habitude de venir se garer là pour aller faire leurs courses. Passée cette heure, on fait payer et cela entraînera une certaine rotation. Mais je ne crois pas qu'entre 12 heures et 14 heures cela aide particulièrement au commerce.

M. REGNIER : Je voudrais répondre. C'est vrai qu'on a réfléchi à ce que vous dites mais le problème est difficile. L'objectif qu'on s'est fixé, c'est d'essayer d'unifier le stationnement sur l'ensemble de la Ville, ce qui est en cours. Ensuite, nous ferons de la promotion pour vendre un peu plus le produit de stationnement qu'on ne le fait aujourd'hui.

Ce qu'il faut dire pour le parking Saint-Paul, c'est que les voitures qui nous inquiétaient le plus étaient celles qui stationnaient là toute la semaine. On a fait des relevés et on s'est appuyé sur des études qui nous montraient le besoin de rotation des voitures dans ce quartier-là où le stationnement est déjà payant et saturé. Il y avait donc un besoin de stationnement pour le commerce dans ce secteur et c'est ce qui nous a conduits, au vu des études réalisées, à prendre la décision de rendre payant le parking Saint-Paul.

Ce que je voudrais dire aussi pour répondre à M. JACQUEMIN, c'est qu'on est en train d'aménager 150 places gratuites de l'autre côté du Doubs pour ceux qui viennent travailler à Besançon. Ils pourront aller stationner là et traverser par le pont blanc, ce qui nous permettra de remettre un peu plus de stationnement payant pour les commerçants qui le réclament à l'entrée du tunnel.

M. LE MAIRE : Il faut savoir que globalement sur l'ensemble des parkings à Besançon, c'est 3 à 4 heures de paiement par jour, cela fait peu. En dehors de cela, il y a aussi beaucoup de places libres non payantes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.